

REGLEMENT FOULÉES TYROSSAISES 2022

Epreuves :

Date : Jeudi 14 juillet 2022

Lieu : Départ et Arrivée - Esplanade des arènes à Saint Vincent de Tyrosse

Horaires : Course sur route 10 km et 5 km : **18h45**

Participation :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés, de certaines fédérations sportives et aux non licenciés, sous réserve pour ces derniers de la présentation d'un certificat médical rédigé en langue française mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, daté de moins d'un an à la date de la manifestation. Ce certificat devra être fourni lors de l'inscription ou lors du retrait de dossard. L'organisateur conservera ces certificats en original ou en copie pour une durée de 10 ans.

Licences acceptées :

- Athlé Compétition, athlé entreprise, athlé running ou j'aime courir délivrée par la F.F.A.
 - Licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
 - Triathlon - Course Orientation et Pentathlon doit être mentionné la non-contre-indication à la course en compétition ou pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire. Cette licence devra être en cours de validité le jour de la course.

Tout concurrent doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

Inscriptions :

Chaque concurrent devra compléter et signer un bulletin d'inscription, attestant de l'acceptation du présent règlement. Pour les concurrents mineurs, la signature d'un représentant légal est obligatoire. En cas d'inscription erronée ou incomplète, l'organisateur se réserve le droit de la refuser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Retrait des dossards :

La veille de la course le mercredi 13 juillet 2022 de 17h à 19h esplanade des arènes et le jour de la course de 16h00 à 18h30.

Le dossard devra être épinglé sur la poitrine. La course est interdite aux concurrents sans dossard.

Prix :

Jusqu'au 13 juillet minuit :

Course 10 km : Préinscriptions 10 €

Course 05 km : Préinscriptions 5 €

Le jour même :

Course 10 km : 14 €

Course 05 km : 09 €

Catégories d'âge :

La course de 10km est ouverte aux concurrents nés en 2006 (cadets) et avant.

La course de 05km est ouverte aux concurrents nés en 2008 (minimes) et avant.

Ravitaillements :

De l'eau et des rafraîchissements seront disponibles au départ et à l'arrivée.

- Course 10 km = 2 ravitaillements en course + 1 à l'arrivée.
05 km = 1 ravitaillement en course + 1 à l'arrivée.

Organisation :

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée pour la course. Des points de contrôle seront placés sur les parcours.

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant s'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications rendues nécessaires.

Assurance :

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF 79018 NIORT Cedex 9. Référence : 3898257R

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Résultats – récompenses – tirage au sort :

Les résultats du 10 km et 05 km seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants www.traildesemisens.fr ou www.PB Organisation

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

Le classement sera effectué par catégorie.

Lots aux 3 premiers scratch H et F (10 et 5 km) et récompenses aux premiers de chaque catégorie sur le 10 km.

Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, sans limite de durée, dans le monde entier.

Sécurité des concurrents :

L'itinéraire sera affiché au départ. Les concurrents devront se conformer aux ordres des forces de police et des commissaires de course et respecter le code de la route. L'accompagnement à vélo n'est pas autorisé. La couverture médicale de l'épreuve est assurée par la Protection Civile. Signaleurs présents aux traversées de routes. Un défibrillateur est également sur les lieux de la manifestation. Les écouteurs sont déconseillés pour raison de sécurité.

Voies utilisées :

La compétition se déroule sur la route aux abords de la ville de ST VINCENT DE TYROSSE. Le départ et l'arrivée se déroulent sur l'esplanade des arènes mais par mesure de sécurité les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Entraide de concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Dopage :

Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.